

NC12

CATALOGUE FORMATIONS

Prévention

FORMALISER LE PAPRI Pact

Solutions

VOUS résolu**ment**
TOUJOURS.

ergonomiques

www.voustoujours.fr

FORMALISER LE PAPRIPACT

Depuis l'entrée en vigueur de la loi n°2021-1018 du 2 août 2021 à compter du 31 mars 2022, la formalisation des démarches en matière de prévention des risques professionnels a évolué.

En effet, dans les entreprises de plus de 50 salariés, au-delà du **Document Unique des Risques Professionnels (DUERP)**, l'employeur doit établir un **programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PAPRIPACT)**.

OBJECTIFS

- Décrire le contenu et les enjeux du PAPRIPACT.
- Savoir élaborer un PAPRIPACT conforme et en faire un réel outil de prévention.
- Savoir animer le PAPRIPACT.

Contenus

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

- Apport de repères réglementaires actualisés.
- Situation du Papripact dans le système documentaire de gestion des risques professionnels.
- Présentation des acteurs concernés.

ÉTAPE PRÉALABLE À L'ÉLABORATION DU PAPRIPACT (EXPLOITATION DU DUERP)

- Validation de l'Analyse du travail et mise à jour.
- Validation des risques et analyse de la criticité avérée (dont RPS).
- Analyse des dispositions de prévention existantes et du plan d'actions initial.

ÉLABORATION DU PROGRAMME ANNUEL DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

- Présentation des outils de formalisation.
- Tableau de synthèse, outils de planification (Gant), et de gestion budgétaires des actions (budgets prévisionnels et financements).
- Conception du Papripact.
- Formation aux modalités de gestion/animation.

Méthode pédagogique & évaluation

- Présentation magistrale, exposés et travaux pratiques.
- Participation active des stagiaires sur la base de Quizz ponctuels permettant l'assimilation des concepts, étude de cas, analyse de retours d'expériences.
- Contrôle continu des connaissances au fur et à mesure de la progression de la formation.

PUBLIC CONCERNÉ

Animateurs prévention, responsables sécurité, QHSE, RH

PRÉREQUIS

Connaissance de la gestion du DUERP.

Durée

7 heures (1 jour) en présentiel
Groupe de 4 à 10 personnes.

Dates et lieux

DATES SESSIONS INTER

Calendrier disponible sur demande.

DATES SESSIONS INTRA

CONTACTEZ-NOUS

03 83 96 00 08

bonjour@voustoujours.fr

LES + DE LA FORMATION

- Apport de repères pratiques pour le positionnement du Papripact au regard des obligations de sécurité de l'Entreprise.
- Une formation proposant des outils informatiques de formalisation et d'animation du Papripact.
- Un suivi et une disponibilité des ergonomes permettant de compléter les connaissances et garantir l'autonomie de l'entreprise/établissement.

SANCTION ET ÉVALUATION DE FORMATION

Évaluation continue – capacité à élaborer le PAPRI Pact.

INTERVENANTS

Ergonomes.

Prix

Tarifs consultables sur notre site internet
www.voustoujours.fr

CONTACTEZ-NOUS

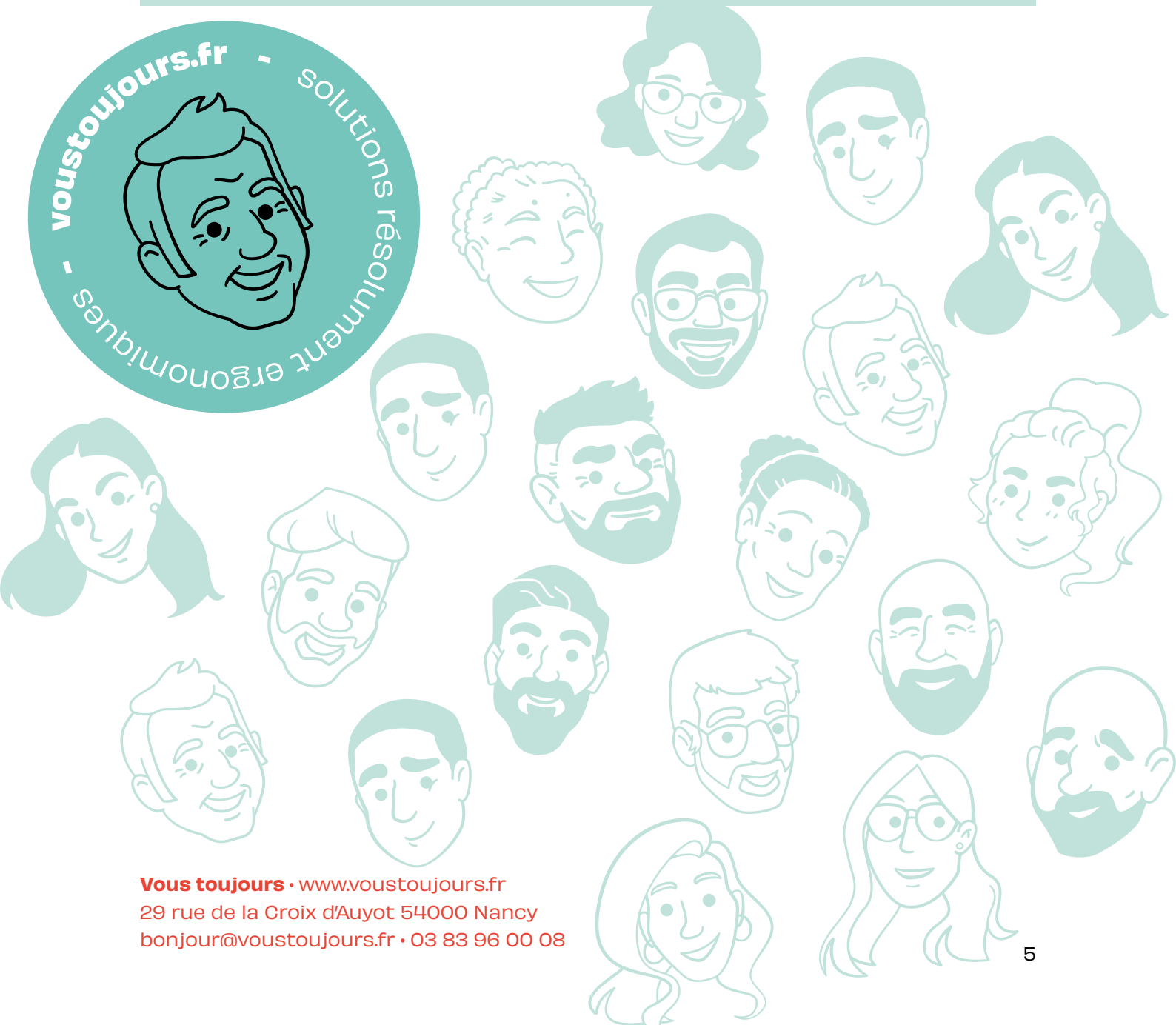
03 83 96 00 08

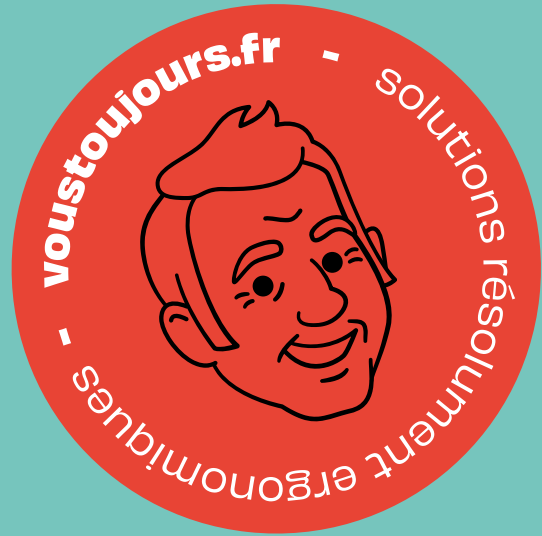
bonjour@voustoujours.fr



Accessibilité

Nos formations sont accessibles à tout public sous réserve d'éventuels prérequis pour lesquels vous avez été informé. Les personnes handicapées bénéficieront des dispositions en leur faveur et auront un contact au sein de notre organisme de formation en la personne de notre référent handicap. Merci de nous indiquer l'éventualité de personnes concernées afin de prendre les dispositions préalables nécessaires.





Solutions

VOUS résolument TOUJOURS.

ergonomiques

29 rue de la Croix d'Auyot
54000 Nancy

JEAN LOU ORLANDINI

bonjour@vousjours.fr
03 83 96 00 08

www.voustoujours.fr

